

LE MENSUEL DE LA FONDATION iFRAP

SOCIÉTÉ CIVILE

Enquêter pour réformer N° 208

PALMARÈS de la gestion des 80 plus grandes villes de France

Janvier 2020 - 8 €

FONDATION
iFRAP

FONDATION POUR LA RECHERCHE
SUR LES ADMINISTRATIONS ET
LES POLITIQUES PUBLIQUES

PALMARÈS DE LA GESTION

des 80 premières villes de France

9

La Fondation iFRAP publie le palmarès des indicateurs budgétaires des 80 premières villes de France. Il nous aura fallu un an pour décortiquer les chiffres et les rendre comparables. En effet, aujourd'hui parler des seuls chiffres de gestion de la commune n'a plus de sens et ne permet pas de comparer les villes entre elles.

Notre classement prend en compte les budgets principaux des villes et des intercommunalités, et aussi les budgets annexes. Ce périmètre d'étude était indispensable : comme le rappelle la Cour des comptes, la réforme territoriale a renforcé le rôle des intercommunalités particulièrement dans les métropoles avec de nombreuses mutualisations. Ces mutualisations devraient encore se renforcer pour les dépenses de personnel, de mobilité, les reversements de fiscalité... De même, les budgets annexes qui portent un nombre croissant d'investissements de nos villes et de nos métropoles, ont des dépenses particulièrement dynamiques, plus que celles des budgets principaux, mais aussi porteurs potentiellement d'un endettement important.

D'où la nécessité de ce décryptage. En présentant les écarts pour des villes de taille comparable entre les bons et les mauvais gestionnaires, la Fondation iFRAP montre qu'il est possible d'investir tout en contenant l'évolution de la dette, d'assurer des services publics locaux efficaces tout restant raisonnable sur les impôts.

Nous publierons prochainement sur notre site internet (www.ifrap.org) les données pour les villes de plus de 20 000 habitants, soit 300 villes supplémentaires passées au crible. Ce travail doit encourager les élus à faire preuve de plus de transparence et à publier un maximum d'informations sur leurs sites sur l'état des comptes administratifs, du personnel ou encore de l'endettement. Trop souvent encore, le simple citoyen est obligé d'invoquer la loi de 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et menacer de saisir la commission d'accès aux documents administratifs pour obtenir de simple information.

- Classement des très grandes villes (plus de 150 000 habitants) : Villeurbanne, première avec la note de 13,2.
- Classement des grandes villes (entre 107 000 et 150 000 habitants) : Boulogne-Billancourt en tête avec la note de 14,4 en 2018.
- Classement des villes moyennes (entre 80 000 et 107 000 habitants) : Colombes et Versailles arrivent premières avec respectivement la note de 13,8 et de 13,6 en 2018.
- Classement des petites villes (entre 65 000 et 80 000 habitants) : Colmar en tête avec la note de 15,5 en 2018.

À la veille des élections municipales, la Fondation iFRAP publie son palmarès des 80 plus grandes villes de France. Dans cette étude, nous nous sommes penchés sur les dépenses de fonctionnement, notamment les dépenses de personnel, les investissements, les impôts, notamment les impôts locaux et la dette des 80 villes de plus de 65 000 habitants. Cette analyse a la singularité d'agréger à la fois les dépenses de la commune et de l'intercommunalité. Ces indicateurs permettent une comparaison financière totale entre les villes puisque, désormais, leurs compétences sont partagées.

Nous avons également pris en compte les budgets principaux mais aussi les budgets annexes, qui portent de multiples investissements et parfois un endettement important. Pour les investissements, leur niveau correspond à une moyenne sur la mandature de façon à ne pas pénaliser des maires qui investissent beaucoup au début et moins à la fin, ou l'inverse.

Les chiffres portent sur la dernière année disponible en matière de comptes administratifs, soit 2018. Pour suivre l'évolution, nous avons comparé les indicateurs à ceux de 2014, année du début du mandat. C'est un marqueur de l'action politique qui permet de souligner l'effort ou la dégradation dans le mode de gestion. À partir de ces chiffres, nous dégagons une note sur 20.

Cette information permet aux citoyens d'apprécier les orientations en matière de dépenses, d'impôts, d'investissements ou d'endettement. Autrement dit, comment les élus s'y prennent-ils pour assurer l'action publique et offrir un niveau d'investissement satisfaisant tout en contenant le niveau des impôts et de l'endettement ?

Aujourd'hui de nombreux citoyens constatent que, autonomie financière des collectivités oblige, des choix de gestion différents conduisent à des situations parfois très éloignées les unes des autres (importance des budgets annexes, des régies, des délégations de service public). Le développement des intercommunalités favorise aussi les flux croisés, et donc la complexité des données qui deviennent de plus en plus difficiles à appréhender. Loin d'une vision purement comptable c'est au contraire une approche pragmatique du bilan des élus et de l'impact de leurs décisions sur la vie réelle des habitants.

Par commodité et pour permettre une comparaison plus objective, nous avons rassemblé les classements par groupes de 20 villes de même taille. Cela permet aussi de mesurer les différences de gestion selon que l'on est une ville de plus de 500 000 habitants ou de 80 000 habitants.

Méthodologie

Ce palmarès porte sur les 80 premières villes de France ce qui correspond à celles de plus de 64 790 habitants. Il se fonde sur des données publiées par le gouvernement sur le site internet www.data.gouv.fr pour les budgets des villes entre 2014 et 2018. Nous avons pris en compte à la fois les dépenses et recettes de la commune et de l'intercommunalité au prorata de la population de la commune¹. Nous avons tenu compte du budget principal mais aussi des budgets annexes quand il y en avait. Par ailleurs, nous avons extourné les doubles comptes (villes dont les agents sont employés au niveau de l'intercommunalité et mis à disposition des communes, villes dont c'est l'intercommunalité qui prélève les impôts locaux...). Les données concernant la population correspondent aux données « population totale de l'Insee », appelée aussi population légale.

Les villes sont notées sur 20. La note globale sur 20 de chaque ville est la moyenne de 4 notes sur 4 indicateurs : dépenses 2018 de fonctionnement par habitant, dette 2018 par habitant, impôts 2018 par habitant et l'investissement par an et par habitant, en prenant une moyenne 2014-2018 pour que cela soit plus juste (les variations d'investissement d'une année sur l'autre peuvent être importantes).

Nous avons compilé dans nos bases toutes les données de ces villes entre 2014 et 2018. Nous donnons la note moyenne de chaque ville en 2014 pour permettre de constater l'évolution de la note, à la hausse ou à la baisse sur le mandat. Ainsi, certaines villes bien classées peuvent avoir une note à la baisse et inversement, certaines villes mal classées peuvent avoir une note qui monte.

Les notes sont des notes sur 20. Les villes sont divisées en groupes de 20 de la plus peuplée à la moins peuplée. Chaque note est calculée par écart à la moyenne des 20 villes du groupe.

La note moyenne de la ville correspond à la moyenne des quatre notes suivantes : dépenses de fonctionnement en 2018 (plus la dépense de fonctionnement est faible, plus la note est élevée), dépenses d'investissement (moyenne sur 4 ans, plus l'investissement est élevé, plus la note est élevée), dette en 2018 (plus la dette est faible, plus la note est élevée), fiscalité totale (ville + interco) par habitant en 2018 (plus la fiscalité est faible, plus la note est élevée).

Toutes les villes ont reçu en décembre 2019 un courrier les informant des données qui allaient être publiées à la fois dans notre revue et sur notre site www.ifrap.org.

 11

■ 1 Le détail des comptes retenus pour chaque indicateur est disponible sur notre site internet www.ifrap.org (voir Méthodologie du bilan des communes/municipales 2020).

LES TRÈS GRANDES VILLES

12

Évolution depuis 2014 ↗ En hausse ↘ En baisse → Stable

Rang	Villes de plus de 150 000 habitants	Population 2018	Dépenses de fonctionnement (par habitant, 2018)	Dont dépenses de personnel (par habitant, 2018)	Investissement (moyenne 2014-2018, par habitant)	Dettes (par habitant, 2018)	Impôts totaux (par habitant, 2018)	Dont impôts locaux (par habitant, 2018)	Note 2014	Note 2018
1 ^{er}	Villeurbanne	150 091	1 488 € ↗	678 € ↗	668 €	1 622 € ↗	1 205 € ↗	964 € ↗	13,6	13,2 ↘
2 ^e	Angers	155 984	1 888 € ↘	818 € ↘	865 €	2 177 € ↗	1 163 € ↗	938 € ↗	12	12,3 ↗
3 ^e	Toulouse	479 638	1 900 € ↘	979 € ↘	739 €	1 639 € ↗	1 503 € ↗	1 280 € ↗	11	11,8 ↗
4 ^e	Toulon	169 517	1 919 € ↗	923 € ↗	577 €	1 300 € ↘	1 235 € ↗	939 € ↗	12	11,7 ↘
5 ^e	Bordeaux	253 812	2 232 € ↘	907 € ↘	1 191 €	1 943 € ↘	1 797 € ↗	1 394 € ↗	11,2	11,5 ↗
6 ^e	Rennes	221 272	2 067 € ↗	833 € →	1 144 €	2 422 € ↗	1 289 € ↗	1 091 € ↗	13,5	11,4 ↘
7 ^e	Reims	187 933	1 939 € ↘	717 € ↗	696 €	2 091 € ↘	1 222 € ↘	1 026 € ↘	10,9	11,4 ↗
8 ^e	Nantes	311 479	2 035 € ↘	831 € ↘	779 €	1 774 € ↘	1 629 € ↗	1 199 € ↗	10,4	11,2 ↗
9 ^e	Strasbourg	281 512	2 244 € ↗	997 € ↘	791 €	1 893 € ↗	1 509 € ↗	1 078 € ↗	11,5	11,1 ↘
10 ^e	Lyon	521 098	1 656 € ↘	755 € ↘	619 €	2 202 € ↗	1 370 € →	1 074 € →	11,2	10,8 ↘
11 ^e	Nîmes	153 889	1 939 € ↘	728 € →	719 €	2 752 € ↗	1 232 € ↗	997 € ↗	8,9	10,4 ↗
12 ^e	Montpellier	282 143	1 795 € ↘	801 € ↗	706 €	2 610 € ↘	1 481 € →	1 066 € ↗	10,4	10 ↘
13 ^e	Saint-Étienne	173 662	1 794 € ↗	938 € ↗	586 €	3 229 € →	1 144 € ↗	986 € ↗	9,7	9,9 ↗
14 ^e	Lille	237 079	2 179 € ↗	954 € ↗	838 €	2 916 € ↘	1 370 € ↗	1 060 € ↗	9,9	9,8 ↘
15 ^e	Le Havre	174 911	2 202 € ↘	930 € ↗	756 €	2 962 € ↘	1 331 € ↘	1 153 € ↗	9,2	9,7 ↗
16 ^e	Dijon	159 168	1 882 € ↘	709 € ↘	464 €	2 322 € ↘	1 252 € ↗	1 108 € ↗	8,8	9,6 ↗
17 ^e	Paris	2 228 409	2 023 € ↘	1 009 € ↗	689 €	3 055 € ↗	1 322 € ↘	988 € ↗	11,2	9,3 ↘
18 ^e	Grenoble	163 357	2 030 € ↘	1 036 € ↗	754 €	3 712 € ↗	1 484 € ↘	1 316 € ↗	8,2	9,1 ↗
19 ^e	Marseille	869 815	2 111 € ↗	909 € ↗	655 €	3 536 € ↘	1 295 € ↗	1 163 € ↗	8,7	8,8 ↗
20 ^e	Nice	346 055	2 713 € ↗	1 139 € ↗	795 €	4 133 € ↗	1 643 € ↗	1 306 € ↗	7,4	8,1 ↗

Source : Fondation iFRAP à partir des données data.gouv.fr

Dans ce premier classement on s'intéresse aux 20 villes qui comptent plus de 150 000 habitants. En 2018, elles ont affiché une dépense de fonctionnement moyenne de 2002 euros par habitant. Mais c'est Villeurbanne qui affiche la dépense de fonctionnement la plus faible avec 1 488 €. Ces dépenses ont diminué de 32 euros entre 2014 et 2018. Paris est la ville qui a le plus baissé ces dépenses (-175 euros par habitant depuis 2014), suivie de Reims (-170 euros) et de Grenoble (-135 euros). À l'inverse, Toulon est la ville à avoir le plus augmenté ces dépenses (+130 euros), suivie de Strasbourg et Rennes. Dans ces dépenses de fonctionnement, il faut isoler les dépenses de personnel : elles étaient, en moyenne et en 2018, de 880 euros par habitant dans l'échantillon et depuis 2014,

elles ont augmenté de 9 euros par habitant. Bordeaux est la ville à avoir le plus baissé ces dépenses de personnel (-77 euros par habitant depuis 2014), suivie de Lyon (-73 euros) et de Dijon (-63 euros). À l'autre bout, Paris est la ville qui a le plus augmenté ce poste de dépense (+116 euros), suivie de Nice (+75 euros) et de Reims (+74 euros).

Côté investissement, la moyenne 2014-2018 par habitant des 20 premières villes est de 752 euros. Bordeaux est la ville à avoir investi le plus sur le mandat, en moyenne 1 191 euros par habitant et par an (et même 1 364 euros en 2018), suivie de Rennes (1 144 euros) et d'Angers (865 euros, et 1 056 pour la seule année 2018). Dijon est la ville de la strate qui a le moins investi avec 464 euros par habitant en moyenne sur le mandat et par an, suivi

de Toulon (577 euros) et de Saint-Étienne (586 euros), même si ces deux villes redressent un peu leurs investissements en fin de mandat. Au niveau de la dette, ces 20 très grandes villes affichent, en 2018, un endettement moyen de 2514 euros par habitant en augmentation depuis 2014, de 111 euros. Montpellier est la ville à avoir le plus baissé sa dette (-488 euros depuis 2014), suivie de Dijon (-484 euros) et Lille (-476 euros). Tandis que Paris est la ville dont la dette s'est le plus alourdie (+1 199 euros par habitant depuis 2014), suivie de Rennes (1 080 euros) et Nice (737 euros), qui est aussi la ville qui présente la dette la plus élevée.

Enfin, en termes d'évolution de la fiscalité, les impôts totaux des villes étaient, en moyenne, de 1 374 euros dont 1 106 euros d'impôts locaux... et la tendance est à la

hausse : les impôts totaux des 20 premières villes de France ont augmenté, depuis 2014, de +49 euros par habitant tandis que les impôts locaux augmentaient de +81 euros sur la période. Nice est la ville où les impôts totaux ont le plus augmenté (+249 euros depuis 2014), suivi de Bordeaux (+145 euros) et de Toulon (+135 euros) alors que Le Havre affichait la plus forte baisse (-138 euros), suivi de Paris (-61 euros) et de Reims (-47 euros). Concernant les impôts locaux, Grenoble est la ville qui présente les impôts locaux les plus élevés par habitant, Marseille affichait la plus forte hausse par habitant (+256 euros depuis 2014), suivie de Nice (+218 euros) et de Strasbourg (+116 euros)... Tandis que Reims est la seule ville où les impôts locaux baissent (-10 euros par habitant depuis 2014) et que Lyon maintient son niveau de 2014.

LES GRANDES VILLES

Évolution depuis 2014 ↗ En hausse ↘ En baisse → Stable

Rang	Villes de 107 565 à 150 000 habitants	Population 2018	Dépenses de fonctionnement (par habitant, 2018)	Dont dépenses de personnel (par habitant, 2018)	Investissement (moyenne 2014-2018, par habitant)	Dette (par habitant, 2018)	Impôts totaux (par habitant, 2018)	Dont impôts locaux (par habitant, 2018)	Note 2014	Note 2018
1 ^e	Boulogne-Billancourt	119 127	1 601 € ↘	857 € ↘	1 165 €	1 044 € ↘	1 247 € ↘	1 092 € ↘	12,9	14,4 ↗
2 ^e	Anancy	129 589	1 907 € ↘	920 € ↘	1 122 €	1 561 € ↗	1 108 € ↘	901 € ↘	11,5	13,4 ↗
3 ^e	Besançon	120 336	1 931 € ↗	829 € ↘	785 €	1 930 € ↘	1 198 € ↗	1 030 € ↗	11,8	11,5 ↘
4 ^e	Limoges	136 059	1 688 € →	842 € ↗	514 €	1 952 € ↗	1 051 € ↗	887 € ↗	11,6	11,2 ↘
5 ^e	Metz	119 538	2 046 € ↗	895 € ↗	525 €	1 507 € ↗	1 112 € ↗	899 € ↗	12,4	11,1 ↘
6 ^e	Amiens	136 172	1 993 € ↗	975 € ↗	872 €	2 153 € ↗	1 277 € ↗	1 018 € ↗	11,3	10,7 ↘
7 ^e	Brest	142 601	1 718 € ↘	791 € ↗	522 €	1 787 € ↘	1 242 € ↗	935 € ↗	10,2	10,7 ↗
8 ^e	Mulhouse	111 892	2 144 € ↗	924 € ↗	737 €	3 069 € ↗	1 148 € ↗	910 € ↗	9,4	10 ↗
9 ^e	St-Denis de La Réunion	148 515	1 944 € ↗	874 € ↘	593 €	1 846 € ↗	1 584 € ↗	767 € ↗	11,2	9,9 ↘
10 ^e	Caen	109 400	2 027 € ↗	735 € ↘	752 €	2 389 € ↗	1 397 € ↗	1 022 € ↗	11,5	9,8 ↘
11 ^e	Aix-en-Provence	146 192	2 396 € ↗	948 € ↗	899 €	2 614 € ↗	1 312 € ↘	1 122 € ↗	11,5	9,8 ↘
12 ^e	Orléans	118 107	1 815 € ↘	867 € ↘	645 €	2 551 € ↘	1 297 € →	1 126 € ↗	7,9	9,8 ↗
13 ^e	Le Mans	147 121	1 918 € ↗	877 € ↗	461 €	1 948 € ↘	1 220 € ↗	1 051 € ↗	10,2	9,5 ↘
14 ^e	Rouen	112 760	2 045 € ↘	922 € ↘	634 €	2 390 € ↘	1 290 € ↗	1 077 € ↗	8,9	9,4 ↗
15 ^e	Argenteuil	111 992	1 514 € ↘	832 € ↘	463 €	2 774 € ↘	1 246 € ↗	1 017 € ↗	8,4	9,3 ↗
16 ^e	Clermont-Ferrand	144 784	1 741 € ↘	891 € ↗	561 €	2 388 € ↗	1 382 € ↗	1 164 € ↗	9,8	9,3 ↘
17 ^e	Perpignan	123 709	1 783 € ↘	829 € ↘	689 €	4 001 € ↗	1 296 € ↗	995 € ↗	8,3	9,2 ↗
18 ^e	Saint-Denis	112 113	2 070 € ↗	1 253 € ↗	614 €	2 255 € ↗	1 524 € ↗	1 247 € ↗	9,4	9 ↘
19 ^e	Montreuil	107 564	1 778 € ↘	1 109 € ↘	510 €	2 222 € ↗	1 457 € ↗	1 182 € ↗	10,4	9 ↘
20 ^e	Tours	139 698	1 954 € ↘	906 € ↗	410 €	2 880 € ↘	1 099 € ↗	902 € ↗	8,1	8,5 ↗

Source : Fondation iFRAP à partir des données data.gouv.fr

Il s'agit des 20 communes comptant entre 107 565 et 150 000 habitants que l'on nomme « grandes villes ». Elles présentent en 2018 une dépense de fonctionnement par habitant moyen de 1901 euros. Argenteuil présente la dépense la plus faible avec 1 514 euros. Ces dépenses ont, en moyenne sur le mandat, baissé de 33 euros par habitant. La ville à avoir le plus augmenté ces dépenses de fonctionnement est Aix-en-Provence (495 euros en plus par habitant entre 2014 et 2018), suivie de Caen (209 euros) et de Metz (120 euros). À l'inverse, Argenteuil est la ville qui a le plus baissé ses dépenses (-439 euros), suivie d'Annecy (-303 euros) et de Boulogne-Billancourt (-229 euros).

Si l'on considère plus particulièrement les dépenses de personnel, elles étaient en 2018, de 904 euros par habitant dans l'échantillon et depuis 2014, elles ont baissé de 12,50 euros par habitant. Caen a la dépense la plus faible mais c'est Argenteuil qui est la ville à avoir le plus baissé ces dépenses de personnel (-220 euros par habitant depuis 2014), suivie d'Annecy (-156 euros) et de Perpignan (-103 euros). À l'autre bout, Aix-en-Provence est la ville qui a le plus augmenté ce poste (+156 euros), suivie de Metz (+108 euros) et de Saint-Denis (+58 euros).

Côté investissement, la moyenne 2014-2018 par habitant des « grandes villes » est de 674 euros. Boulogne-Billancourt est la ville à avoir investi le plus sur le mandat, en moyenne 1 165 euros par habitant et par an, suivie d'Annecy (1 122 euros) et d'Amiens (899 euros). Tours est la ville de la strate qui a le moins investi avec 410 euros par habitant, suivie du Mans (461 euros) et

d'Argenteuil (463 euros).

L'endettement dans ces villes se situe en moyenne à 2 263 euros pour une augmentation moyenne, depuis 2014, de 11 euros par habitant. Perpignan affiche une dette élevée de 4 000 euros par habitant. Argenteuil est la ville à avoir le plus baissé sa dette par habitant (-826 euros depuis 2014), suivie du Mans (-813 euros) et de Boulogne-Billancourt (-662 euros). Tandis qu'Aix-en-Provence est la ville dont la dette s'est le plus alourdie (+ 991 euros par habitant depuis 2014), devant Caen (587 euros) et Mulhouse (560 euros).

Les impôts totaux des villes étaient, en moyenne, de 1 274 euros dont 1 117 euros d'impôts locaux. Dans ces villes également, la tendance est à la hausse : les impôts totaux ont augmenté, depuis 2014 de 79 euros par habitant tandis que les impôts locaux augmentaient de 81 euros en moyenne sur la période. Montreuil est la ville où les impôts totaux ont le plus augmenté (+226 euros depuis 2014), suivie de Clermont-Ferrand (+186 euros) et de Saint-Denis (+185 euros) alors qu'Annecy affichait la plus forte baisse (-203 euros), suivie de Boulogne-Billancourt (-197 euros) et d'Aix-en-Provence (-98 euros).

Saint-Denis de la Réunion affiche les impôts locaux les plus faibles avec 767 malgré l'existence de taxations spécifiques dans les territoires ultra-marins. Côté impôts locaux, Saint-Denis affichait la plus forte hausse (+183 euros depuis 2014), suivie de Clermont-Ferrand (+161 euros) et de Montreuil (+152 euros). Annecy et Boulogne-Billancourt sont les seules villes où les impôts locaux baissent (respectivement, -54 et -35 euros).

LES VILLES MOYENNES

15

Évolution depuis 2014 ↗ En hausse ↘ En baisse → Stable

Rang	Villes de 80 000 à 107 565 habitants	Population 2018	Dépenses de fonctionnement (par habitant, 2018)	Dont dépenses de personnel (par habitant, 2018)	Investissement (moyenne 2014-2018, par habitant)	Dettes (par habitant, 2018)	Impôts totaux (par habitant, 2018)	Dont impôts locaux (par habitant, 2018)	Note 2014	Note 2018
1 ^{er}	Colombes	85 951	1 423 € ↘	867 € ↘	629 €	1 366 € ↘	1 222 € ↗	1 011 € ↗	13,2	13,8 ↗
2 ^e	Versailles	87 814	1 369 € ↗	816 € ↗	432 €	481 € ↘	1 090 € ↗	919 € ↗	15,1	13,6 ↘
3 ^e	Cherbourg-en-Cotentin	83 375	2 049 € ↘	1 149 € ↘	619 €	1 035 € ↘	1 162 € ↗	989 € ↗	12,8	12,9 ↗
4 ^e	Saint-Paul	107 464	1 711 € ↘	932 € ↗	529 €	1 415 € ↗	1 464 € ↗	708 € ↗	12,4	12 ↘
5 ^e	Nanterre	95 851	2 067 € ↘	1 256 € ↘	494 €	1 733 € ↘	962 € ↘	954 € ↘	10,5	11,9 ↗
6 ^e	Roubaix	96 647	2 236 € →	900 € ↗	699 €	2 500 € ↘	997 € ↗	739 € ↗	11,4	11,2 ↘
7 ^e	Courbevoie	83 756	1 783 € ↗	898 € ↗	399 €	1 636 € ↘	1 117 € ↘	1 063 € ↘	10,9	11,2 ↗
8 ^e	Asnières-sur-Seine	87 286	1 287 € ↘	654 € ↘	256 €	2 048 € ↘	1 115 € ↗	934 € ↗	10,9	10,7 ↘
9 ^e	Tourcoing	97 443	1 985 € ↘	815 € ↗	587 €	2 751 € ↘	1 054 € ↗	800 € ↗	11,1	10,7 ↘
10 ^e	Créteil	91 451	1 760 € ↘	1 001 € ↘	608 €	2 137 € ↘	1 380 € ↗	1 146 € ↗	8,7	10,7 ↗
11 ^e	Poitiers	90 559	1 750 € ↘	731 € ↘	694 €	2 312 € ↘	1 419 € ↗	979 € ↗	10,6	10,7 ↗
12 ^e	Saint-Pierre	85 011	1 927 € ↗	1 109 € ↗	708 €	2 238 € ↗	1 558 € ↗	778 € ↗	11	10,1 ↘
13 ^e	Vitry-sur-Seine	93 133	1 868 € ↗	1 083 € ↗	407 €	2 079 € ↗	1 137 € ↗	1 064 € ↗	11,6	9,8 ↘
14 ^e	Aubervilliers	84 327	1 821 € ↗	1 097 € ↘	568 €	2 946 € ↘	1 479 € ↗	1 175 € ↗	9,5	9,5 →
15 ^e	Nancy	107 563	2 039 € ↘	807 € ↗	704 €	3 576 € ↘	1 279 € ↗	1 047 € ↗	9,8	9,5 ↘
16 ^e	Avignon	93 968	1 985 € ↘	1 008 € ↗	643 €	3 211 € ↗	1 437 € ↗	1 156 € ↗	9,2	9,3 ↗
17 ^e	Rueil-Malmaison	80 354	1 879 € →	1 056 € ↗	451 €	2 501 € ↗	1 262 € ↘	1 188 € ↘	8,5	9 ↗
18 ^e	Aulnay-sous-Bois	84 174	1 885 € ↘	1 103 € ↘	309 €	1 825 € ↗	1 308 € ↗	1 151 € ↗	10,1	9 ↘
19 ^e	Dunkerque	90 341	2 575 € ↘	1 376 € ↘	749 €	2 878 € ↗	2 083 € ↘	1 852 € ↗	8	8,5 ↗
20 ^e	Fort-de-France	83 530	2 295 € ↘	1 391 € ↗	346 €	3 241 € ↗	1 609 € ↗	929 € ↗	7,5	6,7 ↘

Source : Fondation iFRAP à partir des données data.gouv.fr

Ces villes moyennes ce sont les 20 villes qui comptent entre 80 000 et 107 565 habitants. Elles présentent une dépense de fonctionnement de 1 885 euros par habitant. Ces dépenses sont en baisse (-66 euros entre 2014 et 2018). C'est Colombes qui se place le mieux avec une dépense de 1 423 euros. Poitiers est la ville qui a le plus baissé ces dépenses (-292 euros par habitant depuis 2014), suivie de Fort-de-France et d'Aubervilliers (-245 et -227 euros). Fort-de-France demeure cependant avec une dépense par habitant supérieur à la moyenne (2 295 euros). À l'inverse, Vitry-sur-Seine a fortement augmenté sa dépense (+198 euros).

S'agissant des dépenses de personnel, elles étaient, en moyenne et en 2018, de 1 002 euros par habitant pour cette strate et depuis 2014, elles n'ont pas bougé (+1 euro par habitant).

Poitiers et Aubervilliers ont fortement baissé leurs dépenses de personnel (respectivement -166 et -143 euros). Poitiers détient d'ailleurs la dépense de personnel la plus faible derrière Asnières-sur-Seine (654 euros). À l'autre bout, Fort-de-France, Vitry-sur-Seine et Courbevoie les ont fortement augmentées (+139, +118, +115 euros) ce qui conduit Fort-de-France à avoir la dépense en 2018 la plus élevée de la strate (1 391 euros).

Côté investissement, la moyenne 2014-2018 par habitant est de 542 euros. Dunkerque est la ville à avoir investi le plus sur le mandat, en moyenne 749 euros par habitant et par an, suivi de Saint-Pierre de la Réunion (708 euros) et de Nancy (704 euros). Asnières-sur-Seine est la ville de la strate qui a le moins investi avec 256 euros par habitant en moyenne sur le mandat et par

an, suivie d'Aulnay-sous-Bois (309 euros) et de Fort-de-France (346 euros).

Au niveau de la dette, ces villes affichent, en moyenne et en 2018, une dette par habitant de 2 195 euros pour une baisse moyenne, depuis 2014, de 22,80 euros par habitant. Créteil est la ville à avoir le plus baissé sa dette par habitant (-409 euros depuis 214), suivie d'Avignon (-380 euros) et de Tourcoing (-345 euros). Tandis que Vitry-sur-Seine est la ville dont la dette s'est le plus alourdie (+ 572 euros par habitant depuis 2014), suivie d'Aulnay-Sous-Bois (465 euros) et de Saint-Pierre de la Réunion (365 euros). Mais c'est Nancy qui détient la dette par habitant la plus élevée avec 3 576 € par habitant.

Côté recettes, les impôts totaux de ces villes étaient, en moyenne, de 1 307 euros dont 1 029 euros d'impôts locaux. Comme pour les autres strates, la tendance est à la hausse :

les impôts totaux ont augmenté, depuis 2014 et en moyenne, de 38 euros par habitant tandis que les impôts locaux augmentaient de 68 euros en moyenne sur la période. Poitiers est la ville où les impôts totaux ont le plus augmenté (+294 euros depuis 2014), suivie de Créteil (+232 euros) et de Colombes (+219 euros) alors que Dunkerque affichait la plus forte baisse (-474 euros), suivie de Courbevoie (-459 euros) et de Nanterre (-225 euros). Concernant les impôts locaux, Asnières-sur-Seine affichait la plus forte hausse par habitant (+198 euros depuis 2014), suivie de Colombes (+188 euros) et de Vitry-sur-Seine (+167 euros), tandis que la baisse la plus forte est à Courbevoie (-201 euros), suivie de Nanterre (-82 euros) et de Rueil-Malmaison (-6 euros). Finalement c'est Saint-Paul à la Réunion qui a les impôts locaux les plus faibles : 709 euros par habitant.

LES PETITES VILLES

Évolution depuis 2014 ↗ En hausse ↘ En baisse → Stable

Rang	Villes de 64 790 à 80 000 habitants	Population 2018	Dépenses de fonctionnement (par habitant, 2018)	Dont dépenses de personnel (par habitant, 2018)	Investissement (moyenne 2014-2018, par habitant)	Dette (par habitant, 2018)	Impôts totaux (par habitant, 2018)	Dont impôts locaux (par habitant, 2018)	Note 2014	Note 2018
1 ^{er}	Colmar	71 781	1 334 € ↘	647 € ↘	690 €	1 056 € ↘	856 € ↗	766 € ↗	15,6	15,5 ↘
2 ^e	Quimper	66 959	1 632 € →	642 € ↘	576 €	1 071 € ↗	1 156 € ↗	957 € ↗	14,3	13,1 ↘
3 ^e	Issy-les-Moulineaux	69 941	1 783 € ↘	791 € ↗	690 €	478 € ↗	1 323 € ↘	1 127 € ↘	12,4	13 ↗
4 ^e	Noisy-le-Grand	66 683	1 666 € ↗	947 € ↗	651 €	1 561 € ↘	1 251 € ↗	1 098 € ↗	11,7	12,6 ↗
5 ^e	Le Tampon	77 339	1 318 € ↘	671 € ↗	449 €	1 676 € ↗	1 001 € ↗	466 € ↗	13	12,6 ↘
6 ^e	Mérignac	71 067	2 067 € ↗	961 € ↗	914 €	1 030 € ↘	1 636 € ↗	1 311 € ↗	12,2	12,3 ↗
7 ^e	Saint-Nazaire	72 333	1 948 € ↗	925 € ↗	823 €	1 568 € ↗	1 423 € ↘	1 248 € ↗	11,9	11,7 ↘
8 ^e	La Rochelle	78 358	2 174 € ↘	1 141 € ↗	707 €	1 486 € ↘	1 362 € ↗	1 121 € ↗	11,2	11,4 ↗
9 ^e	Drancy	70 206	1 454 € ↗	850 € ↗	526 €	1 932 € ↘	1 249 € ↗	1 013 € ↗	12,3	11,3 ↘
10 ^e	Ajaccio	69 375	1 888 € ↗	1 123 € ↗	599 €	1 825 € ↗	1 174 € ↗	814 € ↗	12,6	11,2 ↘
11 ^e	Bourges	68 354	1 594 € ↘	868 € ↘	528 €	2 125 € ↘	1 145 € ↗	986 € ↗	11,5	10,8 ↘
12 ^e	Champigny-sur-Marne	77 006	1 491 € ↘	911 € ↗	362 €	1 745 € ↗	1 262 € ↗	892 € ↗	11,9	10,7 ↘
13 ^e	Béziers	77 393	1 814 € ↘	1 044 € →	695 €	2 210 € ↘	1 299 € ↗	1 037 € ↘	10	10,6 ↗
14 ^e	Pau	78 995	1 871 € ↗	969 € ↗	712 €	2 089 € ↗	1 393 € ↗	1 192 € ↗	11	10,4 ↘
15 ^e	Calais	76 751	1 669 € ↘	806 € ↘	455 €	2 215 € ↘	1 062 € ↗	870 € ↗	9,9	10,3 ↗
16 ^e	Levallois-Perret	64 792	2 349 € ↘	1 120 € ↘	1 340 €	5 473 € ↘	1 455 € ↘	1 401 € ↘	6,7	8,8 ↗
17 ^e	Antibes	76 119	2 582 € ↘	1 326 € ↗	756 €	3 819 € ↗	1 874 € ↗	1 259 € ↗	9,6	7,8 ↘
18 ^e	Cannes	75 226	3 183 € ↘	1 646 € →	877 €	3 160 € ↘	2 340 € ↘	1 651 € ↗	7	7,5 ↗
19 ^e	Saint-Maur-des-Fossés	76 076	1 991 € ↗	866 € ↘	418 €	3 511 € ↗	1 291 € ↗	1 129 € ↗	8,5	7,4 ↘
20 ^e	La Seyne-sur-Mer	65 691	2 203 € ↗	1 097 € ↗	445 €	2 942 € ↘	1 547 € ↗	1 199 € ↗	7,5	7,2 ↘

Source : Fondation iFRAP à partir des données data.gouv.fr

Sont concernées dans cette strate les 20 villes qui comptent entre 64 700 et 80 000 habitants. Elles ont affiché une dépense de fonctionnement de 1 901 euros par habitant. Ces dépenses ont diminué de 4 euros entre 2014 et 2018. Cannes est la ville qui a le plus baissé ses dépenses (-317 euros par habitant depuis 2014), mais c'est aussi celle qui a la dépense de fonctionnement par habitant 2018 la plus élevée. Colmar est après Cannes celle qui a le plus baissé sa dépense de fonctionnement et d'ailleurs le niveau absolu de Colmar en 2018 est parmi les plus faibles (1 334 euros), juste derrière Le Tampon, ville de la Réunion où les dépenses de fonctionnement par habitant sont à 1 318 euros. À l'inverse, Saint-Maur-des-Fossés est la ville qui a le plus augmenté ces dépenses (1 991 euros, +294 euros), suivie d'Antibes (2 582 euros, +277 euros).

Pour les dépenses de personnel, elles étaient, en moyenne en 2018, de 968 euros par habitant et ont augmenté depuis 2014 de 25 euros. Colmar est la ville où cette dépense a le plus baissé (-73 euros par habitant depuis 2014, à 647 euros, proche de Quimper où la dépense se situe à 642 euros) suivie de Calais (-43 euros) et de Saint-Maur (-39 euros). À l'autre bout, Antibes est la ville qui a le plus augmenté ce poste de dépense (+119 euros à 1 326 euros), suivie de Pau (+110 euros) et de Saint-Nazaire (+110 euros). Cannes reste la ville où la dépense de personnel par habitant reste la plus élevée avec 1 646 euros en 2018.

Côté investissement, la moyenne 2014-2018 par habitant des petites villes est de 661 euros. Levallois-Perret est la ville à avoir investi le plus sur le mandat, en moyenne 1 340 euros par habitant et par an, suivi de Mérignac (914 euros) et Cannes (877 euros). Champigny-sur-Marne est la ville de la strate qui a le moins investi avec 362 euros par habitant en moyenne sur le mandat et par an,

suivie de Saint-Maur-des-Fossés (418 euros) et La-Seyne-sur-Mer (445 euros).

Au niveau de la dette, ces villes affichent, en moyenne et en 2018, une dette par habitant de 2 149 euros, en baisse de 203 euros depuis 2014. Levallois-Perret est la ville à avoir le plus baissé sa dette (-2 879 euros depuis 2014) mais détient encore en 2018 le record de dette par habitant avec 5 473 euros par habitant, suivi de Noisy-le-Grand (-801 euros) et La Rochelle (-381 euros). C'est Issy-les-Moulineaux qui détient une dette particulièrement faible avec 478 euros par habitant. Tandis que Pau est la ville dont la dette s'est le plus alourdie (+ 464 euros par habitant depuis 2014, 2 089 euros), suivie d'Antibes (+378 euros) et Quimper (+325 euros).

Enfin, en termes d'évolution de la fiscalité, les impôts totaux des villes étaient, en moyenne, de 1 351 euros dont 1 077 euros d'impôts locaux... Là encore, la tendance est à la hausse : les impôts totaux de ces villes ont augmenté, depuis 2014, de +83 euros par habitant et les impôts locaux augmentaient même de +86 euros sur la période. Drancy est la ville où les impôts totaux ont le plus augmenté (+424 euros depuis 2014), suivie de Champigny-sur-Marne (+377 euros) alors que Levallois-Perret était la ville qui diminuait le plus ses impôts totaux. Le Havre affichait la plus forte baisse (-312 euros), suivie d'Issy les Moulineaux (-87 euros) et Saint-Nazaire (-65 euros). Concernant les impôts locaux, Drancy affichait la plus forte hausse par habitant (+335 euros depuis 2014), suivie de Saint-Maur (+283 euros) et de Champigny (+191 euros), tandis que Levallois-Perret baisse de 43 euros les impôts locaux ainsi que Béziers et Issy-les-Moulineaux (respectivement -8 et -7 euros par rapport au niveau de 2014). Là encore c'est Colmar et le Tampon qui affichent les impôts locaux les plus faibles par habitant.

L'information financière des communes : encore des progrès à faire !

En souhaitant rassembler les données budgétaires des communes, on se heurte très vite à la difficulté d'accéder à une information financière fiable et synthétique. Tout d'abord l'absence de consolidation entre les comptes de la commune et les comptes de l'intercommunalité est un barrage, alors que les actions de ces deux strates sont de plus en plus intimement imbriquées. C'est un problème, particulièrement en région parisienne où coexistent des communes, des établissements publics territoriaux (ex-intercommunalités) et la métropole du Grand Paris. Sans compter les comptes satellites des communes. On dénombre ainsi 27 220 CCAS (centres communaux d'action sociale), 1 822 caisses des écoles, associations syndicales de propriétaires (10 251), qui s'ajoutent aux organismes émergeant aux budgets annexes des collectivités, dédiés au transport, à l'assainissement, au stationnement, etc.

Autre difficulté : des nomenclatures comptables qui permettent des présentations très variées pouvant conduire à une présentation « optimisée » des comptes : une politique publique menée en direct pèsera de façon visible sur les dépenses de personnel, davantage que si elle est sous-traitée à un prestataire ou exécutée en régie municipale.

De la même façon un nombre croissant de villes voient leur personnel employé directement par l'intercommunalité puis refacturé à la ville, ce qui rend indispensable une présentation harmonisée, particulièrement en période électorale. Une telle présentation pro forma pourrait, par exemple, être mise en ligne sur le site de la DGCL (site qui délivre les comptes individuels des collectivités).

Cette opacité n'est pas nouvelle. Soulignons que des efforts en amont existent : ainsi plusieurs grandes collectivités se sont lancées dans la certification de leurs comptes. Ainsi, Montpellier, la métropole de Toulouse, Orléans ou encore Paris, mais des petites villes également s'y mettent : Sceaux (92), Bondy (93), Cuers (83), Sarreguemines (57). Des communautés d'agglomération également (du Grand Dole, de Calvi, de l'Albigeois, de Valenciennes, etc.).

L'intérêt d'une telle démarche ? Des procédures plus exigeantes qui impliquent notamment un rapprochement entre l'inventaire comptable et l'inventaire physique de l'actif et des stocks, le rattachement des charges et des produits à l'exercice ou encore un recensement exhaustif des engagements hors bilan. Un travail de titan mais qui serait un vrai progrès pour la sincérité des comptes, même si la Cour des comptes a récemment estimé qu'il restait encore beaucoup à faire pour les collectivités qui se sont lancées dans l'expérimentation.

Une autre étape dans l'amélioration de la communication publique pourrait être franchie avec le renouvellement des pactes « budgétaires » dits « de Cahors », pactes de contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales qui doivent les inciter à contenir leurs dépenses. Ces pactes même s'ils sont un progrès ne conduisent pas à une communication parfaitement harmonisée, collectivité par collectivité. Mais l'inclusion des budgets annexes dans les futures moutures pourrait être l'occasion de présenter des comptes comparables et transparents.

Il faut certainement réfléchir à aller plus loin dans la simplification de la matrice comptable et envisager la mise en place d'un compte financier unique. Actuellement les collectivités territoriales présentent encore leurs arrêtés des comptes sous la forme de deux états financiers : le compte administratif, établi par l'ordonnateur, et le compte de gestion du comptable public.

Dans le cas de Paris, nous avons pu nous rendre compte qu'il existait ainsi une différence de présentation entre ces deux états sur la dette. La réflexion engagée actuellement sur la fin de la séparation ordonnateur/comptable pourrait conduire à renforcer la responsabilité comptable et financière des élus locaux, le développement d'une comptabilité analytique harmonisée et la présentation des dépenses par nature (comme c'est le cas dans certaines régions). Une présentation des comptes locaux en « mode LOLF » (présentation des comptes davantage orientée vers les résultats de l'action publique plutôt qu'une simple distinction investissement/fonctionnement) apporterait une lisibilité et une comparabilité bienvenues en termes de performance.

Bon ou mauvais investissement : comment juger ?

Ce palmarès est l'occasion de revenir sur l'investissement dans les villes au cours du dernier mandat. L'investissement public local (toutes collectivités locales confondues) pèse un poids particulièrement important : on considère qu'il représente la moitié de l'investissement public. Considéré comme structurant avec un horizon plus long et un effet d'entraînement important sur la croissance, l'investissement local constitue un atout. Cependant, certaines villes, en investissant massivement ont parfois été entraînées vers de hauts niveaux d'endettement.

Il est donc important de voir comment maintenir un haut niveau d'équipement, mais à condition que cela ne fasse pas exploser la dette : elle est par exemple de 1 774 euros par habitant à Nantes, de 2 422 euros par habitant à Rennes et de 1 943 euros par habitant à Bordeaux, alors qu'à Nice elle atteint... 4 133 euros par habitant !

Par ailleurs, les investissements en équipements communaux doivent être bien conçus. Qui n'a pas en tête des piscines surdimensionnées ou des médiathèques au final très peu fréquentées. Ainsi Breil-sur-Roya, commune des Alpes-Maritimes de 2 500 habitants, a fait construire une piscine de 25 mètres pour 4,5 millions d'euros financée par le conseil départemental, et dont les coûts de fonctionnement sont estimés à 190 000 euros pour la commune. La dernière loi Notre a prévu que « pour toute opération exceptionnelle d'investissement dont le montant est supérieur à un seuil fixé par décret en fonction de la taille de la collectivité, l'exécutif d'une collectivité territoriale présente à son assemblée délibérante une étude relative à l'impact pluriannuel de cette opération sur les dépenses de fonctionnement. »

Le Comité des finances locales, qui a pour objet la défense des intérêts des collectivités locales, estimant qu'il s'agissait d'une mesure de défiance à l'égard des élus, avait demandé que le seuil soit fixé à un investissement dépassant les 300 % des recettes de fonctionnement. Finalement, le gouvernement avait transigé à 150 %. Le taux décroît progressivement lorsque la taille de la collectivité ou de l'EPCI augmente. On notera au passage que le décret ne définit pas le contenu de l'étude d'impact, laissant ainsi les collectivités libres d'apprécier cette question.

Cette démarche n'est pas une norme de plus sur le dos des collectivités : elle doit leur permettre d'anticiper les coûts de fonctionnement et de remplacement des équipements en question. Dans une note publiée par Localtis, la lettre d'information de la Caisse des dépôts et consignations, il est indiqué que pour une dépense d'investissement de 100, une collectivité territoriale doit supporter un coût annuel de 11,2 % en moyenne en fonctionnement (dont 6 % pour le personnel), mais que ce pourcentage peut rapidement grimper, par exemple jusqu'à 35 % pour une crèche.

Dettes : où en est-on ?

Globalement, les collectivités territoriales sont relativement peu endettées. Le total des emprunts souscrits représentait 178 milliards d'euros en 2017, dont les deux tiers pour les communes et leurs groupements. Le nombre des situations critiques s'avère limité, précise la Cour qui indique qu'en 2017, 8 départements, 3075 communes, 126 EPCI et une métropole sur 22 dépassaient les seuils d'alerte définis par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Et même lorsque ces seuils sont franchis, cela ne signifie pas nécessairement que les collectivités sont en situation de surendettement. Si ce bilan est positif, c'est essentiellement parce que les collectivités territoriales sont soumises à la « règle d'or » qui les contraint à n'emprunter que pour financer leurs investissements.

Par ailleurs, les collectivités sont moins exposées que par le passé : elles auront mis environ dix ans à sortir de la crise des emprunts toxiques. En 2008, nombre de collectivités locales avaient été mises en difficultés car elles s'étaient laissées séduire. Estimé à environ 8 milliards d'euros en février 2013, le montant total des prêts « toxiques » représente aujourd'hui 1,2 milliard d'euros. Le dispositif d'aide devrait représenter un coût pour l'État de 850 millions d'euros étalés jusqu'en 2028.

700 collectivités et établissements locaux ont déposé un dossier de demande d'aide aux autorités et, à fin décembre 2017, 581 avaient reçu une réponse favorable du fonds de soutien, actuellement engagé à hauteur de 2,55 milliards d'euros auprès des institutions concernées. En parallèle, les pouvoirs publics ont mis en œuvre une charte entre les établissements bancaires et les collectivités en vue de mettre fin à la commercialisation des produits structurés à risque. Le chapitre des emprunts « toxiques » n'est pas non plus définitivement clos puisque pour sortir de ces crédits, les collectivités ont dû s'acquitter d'indemnités de remboursement anticipé, refinancées par des prêts classiques.

Aujourd'hui, la Cour considère que l'encours de dette des administrations publiques locales « comporte des risques a priori moins forts que par le passé », toutefois « les caractéristiques des emprunts à taux variable » – qui représentent 30 % des emprunts souscrits – « ne sont pas connues ».

La Cour des comptes a alerté sur un autre type de risque : les engagements hors bilan que souscrivent les collectivités territoriales et qui ne sont pas recensés de manière exhaustive. Ainsi, 90 % des 25 collectivités et EPCI participant à l'expérimentation de la certification des comptes locaux qui a débuté fin 2016 « n'ont pas mis en place une procédure formalisée de recensement » de ces opérations, souligne la Cour. Ce recensement, lorsqu'il existe, est souvent limité aux garanties d'emprunt aux bailleurs sociaux (fin 2016, les collectivités garantissaient près de 132 milliards d'euros de dettes des organismes de logement social, ce qui représente un faible risque). Mais dans notre étude de juillet dernier sur la situation budgétaire de la ville de Paris, nous pointons du doigt un rapport récent de l'inspection générale de la Ville de Paris qui listait les engagements non pris en compte : les délégations de service public (Autolib ou Velib par exemple), les engagements pris par des structures satellites ou partenaires, et enfin, les engagements pris dans le cadre de projets exceptionnels comme les Jeux olympiques. Autant d'exemples qui montrent qu'un travail approfondi doit être mené sur ces sujets.

Vers une réforme en profondeur de la fiscalité locale ?

Le respect de la promesse électorale faite par le président Emmanuel Macron de supprimer la taxe d'habitation à compter de 2020 pour 80 % des ménages, et en 2023 pour 20 % des plus aisés, a conduit à un jeu de bonneteau fiscal entre les différents niveaux d'administration territoriaux, dont les conséquences n'ont pas encore fini de se faire sentir !

En résumé, la commune va désormais centraliser l'ensemble de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) en récupérant la TFPB des intercommunalités pour 7,2 milliards d'euros ainsi que celle des départements pour 15 milliards d'euros. Ce transfert sera lui-même compensé par un transfert d'une fraction du produit de la TVA.

Cette réforme va déboucher sur le maintien du pouvoir de taux au niveau des communes avec la préservation de leur autonomie, tandis que les EPCI vont subir une perte de pouvoir de taux associée et de leur autonomie fiscale ; les départements n'en auront plus du tout. Cependant les communes devraient se voir imposer un encadrement des taux de TFPB plus fort, et des espaces de progression plus faibles, mais qui seront compensés par le dynamisme de l'assiette, particulièrement avec la révision des bases locatives cadastrales pour les particuliers. Cette réforme devrait prendre au moins 10 à 15 ans pour aboutir.

Le risque pour la fiscalité directe locale des ménages : que la TFPB « explose » pour certains contribuables à cause des effets d'assiette couplés à la hausse des taux.

Risque aussi pour les particuliers bénéficiaires ou propriétaires : en effet pour eux la THRS (sur les résidences secondaires) perdurera. La tentation des communes sera grande de jouer sur les deux tableaux (TFPB et THRS) pour ces profils de résidents qui ne votent pas dans la commune et de tenter ainsi, notamment en zone touristique, de maximiser leurs recettes.

Limiter la pression fiscale tout en réintégrant les locataires au sein de l'équation du civisme fiscal avec les territoires supposerait de modifier l'article 23 de la loi du 6 juillet 1989 et d'intégrer les augmentations de TFPB au sein de la liste limitative des charges récupérables par le propriétaire. Ce maelstrom côté fiscalité locale des ménages pose la question de son pendant pour les entreprises. Là aussi des changements sont en préparation : la réforme des impôts de production devrait faire partie du *pacte productif* présenté par le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Lemaire. Sur 76 milliards d'impôts sur la production, sur les entreprises en 2018, les collectivités territoriales en perçoivent environ 39 %.

Hors suppression de C3S en direction de la sécurité sociale qui est aujourd'hui quasiment actée, l'effort devrait porter sur les deux composantes de la cotisation économique territoriale (ex taxe professionnelle) : la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) et la CFE (cotisation foncière des entreprises) et peut-être sur le versement transport.

La CVAE s'analyse comme une taxe sur le chiffre d'affaires (en dehors de tout bénéfice) donc sur l'activité de l'entreprise quand la CFE constitue la taxe d'habitation des entreprises. Les arbitrages sont en cours, mais un effort de 10 milliards d'euros serait un minimum alors que le poids des impôts de production est de 3,1 % du PIB en France pour les entreprises, contre 0,4 % du PIB en Allemagne et 1,5 % en Italie.

La question de la compensation de ces nouvelles baisses de fiscalité pour les collectivités se pose. Il serait économiquement plus juste d'effectuer un effet de bascule vers des impôts qui varient en fonction du cycle économique de type IS ou TVA. L'attachement des collectivités pour les impôts de production s'apparente à un « effet rente » et ne tient pas compte de la rentabilité des entreprises qui sont sur leur territoire. Un compromis serait de leur conférer un pouvoir de taux et une recette garantie sur l'IS tout au moins aux niveaux communal et régional.

ANNEXES : DONNÉES DÉTAILLÉES SUR L'ÉVOLUTION 2014-2018

22

Très grandes villes

Commune	Var. Drf	Évol. Depuis 2014	Var. Perso	Évol. Depuis 2014	Var. Dette	Évol. Depuis 2014	Capacité Désendettement 2018	Var. Impôts Totaux	Évol. Depuis 2014	Var. Impôts Locaux	Évol. Depuis 2014
PARIS	-175 €	-8 %	116 €	13 %	1 199 €	65 %	3,28	-61 €	-4 %	53 €	6 %
MARSEILLE	47 €	2 %	47 €	5 %	-313 €	-8 %	3,53	130 €	11 %	256 €	28 %
LYON	-119 €	-7 %	-73 €	-9 %	214 €	11 %	3,37	1 €	0 %	1 €	0 %
TOULOUSE	-130 €	-6 %	-43 €	-4 %	527 €	47 %	2,39	123 €	9 %	158 €	14 %
NICE	88 €	3 %	75 €	7 %	737 €	22 %	7,25	249 €	18 %	218 €	20 %
NANTES	-66 €	-3 %	-18 €	-2 %	-337 €	-16 %	2,46	34 €	2 %	142 €	13 %
MONTPELLIER	-24 €	-1 %	31 €	4 %	-488 €	-16 %	3,93	-3 €	0 %	32 €	3 %
STRASBOURG	99 €	5 %	-15 €	-1 %	7 €	0 %	3,27	86 €	6 %	116 €	12 %
BORDEAUX	-95 €	-4 %	-77 €	-8 %	-110 €	-5 %	2,13	145 €	9 %	115 €	9 %
LILLE	23 €	1 %	53 €	6 %	-476 €	-14 %	3,45	90 €	7 %	114 €	12 %
RENNES	99 €	5 %	-4 €	0 %	1 080 €	80 %	3,36	82 €	7 %	45 €	4 %
REIMS	-170 €	-8 %	74 €	12 %	-144 €	-6 %	2,78	-47 €	-4 %	-11 €	-1 %
LE HAVRE	-79 €	-3 %	6 €	1 %	-235 €	-7 %	3,02	-138 €	-9 %	52 €	5 %
SAINT-ÉTIENNE	28 €	2 %	33 €	4 %	-3 €	0 %	4,61	19 €	2 %	37 €	4 %
TOULON	130 €	7 %	27 €	3 %	-6 €	0 %	2,93	135 €	12 %	59 €	7 %
GRENOBLE	-135 €	-6 %	19 €	2 %	140 €	4 %	4,77	-16 €	-1 %	49 €	4 %
DIJON	-78 €	-4 %	-63 €	-8 %	-484 €	-17 %	3,47	8 €	1 %	97 €	10 %
ANGERS	-63 €	-3 %	-23 €	-3 %	189 €	10 %	3,87	82 €	8 %	43 €	5 %
NÎMES	-81 €	-4 %	-5 €	-1 %	275 €	11 %	4,78	10 €	1 %	9 €	1 %
VILLEURBANNE	69 €	5 %	31 €	5 %	457 €	39 %	2,76	51 €	4 %	41 €	4 %

Grandes villes

Commune	Var. Drf	Évol. Depuis 2014	Var. Perso	Évol. Depuis 2014	Var. Dette	Évol. Depuis 2014	Capacité Désendettement 2018	Var. Impôts Totaux	Évol. Depuis 2014	Var. Impôts Locaux	Évol. Depuis 2014
SAINT-DENIS (RÉUNION)	31 €	2 %	-17 €	-2 %	379 €	26 %	5,17	171 €	12 %	82 €	12 %
LE MANS	51 €	3 %	13 €	2 %	-813 €	-29 %	3,37	87 €	8 %	93 €	10 %
AIX-EN-PROVENCE	495 €	26 %	128 €	16 %	991 €	61 %	2,84	-98 €	-7 %	92 €	9 %
CLERMONT-FERRAND	-58 €	-3 %	32 €	4 %	296 €	14 %	5,45	186 €	16 %	162 €	16 %
BREST	-14 €	-1 %	10 €	1 %	-523 €	-23 %	3,12	118 €	10 %	62 €	7 %
TOURS	-42 €	-2 %	14 €	2 %	-263 €	-8 %	6,22	68 €	7 %	69 €	8 %
AMIENS	-73 €	-4 %	33 €	4 %	161 €	8 %	3,92	52 €	4 %	47 €	5 %
LIMOGES	2 €	0 %	44 €	6 %	78 €	4 %	3,35	111 €	12 %	94 €	12 %
ANNECY	-303 €	-14 %	-156 €	-14 %	86 €	6 %	1,92	-204 €	-16 %	-36 €	-4 %
PERPIGNAN	-61 €	-3 %	-103 €	-11 %	10 €	0 %	5,22	122 €	10 %	74 €	8 %
BESANÇON	38 €	2 %	-23 €	-3 %	-239 €	-11 %	2,65	142 €	13 %	74 €	8 %
METZ	120 €	6 %	108 €	14 %	321 €	27 %	3,01	115 €	11 %	107 €	14 %
BOULOGNE-BILLANCOURT	-229 €	-13 %	-36 €	-4 %	-662 €	-39 %	0,61	-198 €	-14 %	-54 €	-5 %
ORLÉANS	-205 €	-10 %	-11 €	-1 %	-190 €	-7 %	3,21	2 €	0 %	54 €	5 %
ROUEN	-114 €	-5 %	-25 €	-3 %	-13 €	-1 %	3,67	36 €	3 %	92 €	9 %
SAINT-DENIS	51 €	3 %	58 €	5 %	114 €	5 %	0,81	185 €	14 %	184 €	17 %
ARGENTEUIL	-439 €	-22 %	-220 €	-21 %	-826 €	-23 %	3,62	184 €	17 %	109 €	12 %
MULHOUSE	39 €	2 %	40 €	5 %	560 €	22 %	4,52	129 €	13 %	132 €	17 %
CAEN	209 €	11 %	-91 €	-11 %	587 €	33 %	2,70	146 €	12 %	33 €	3 %
MONTREUIL	-167 €	-9 %	-49 €	-4 %	178 €	9 %	1,41	226 €	18 %	153 €	15 %

Villes Moyennes

Commune	Var. Drf	Évol. Depuis 2014	Var. Perso	Évol. Depuis 2014	Var. Dette	Évol. Depuis 2014	Capacité Désendettement 2018	Var. Impôts Totaux	Évol. Depuis 2014	Var. Impôts Locaux	Évol. Depuis 2014
NANCY	-106 €	-5 %	7 €	1 %	-71 €	-2 %	5,17	69 €	6 %	53 €	5 %
SAINT-PAUL (RÉUNION)	-9 €	-1 %	65 €	7 %	52 €	4 %	4,22	173 €	13 %	117 €	20 %
TOURCOING	-68 €	-3 %	10 €	1 %	-345 €	-11 %	4,15	6 €	1 %	9 €	1 %
ROUBAIX	4 €	0 %	51 €	6 %	-223 €	-8 %	3,41	8 €	1 %	15 €	2 %
NANTERRE	-172 €	-8 %	-40 €	-3%	-380 €	-18%	0,90	-226 €	-19%	-83 €	-8%
AVIGNON	-109 €	-5 %	49 €	5 %	34 €	1 %	3,74	40 €	3 %	66 €	6 %
VITRY-SUR-SEINE	198 €	12 %	118 €	12 %	572 €	38 %	1,27	43 €	4 %	76 €	8 %
CRÉTEIL	-107 €	-6 %	-45 €	-4%	-409 €	-16%	1,07	232 €	20%	167 €	17%
POITIERS	-292 €	-14 %	-166 €	-19%	-170 €	-7%	3,50	295 €	26%	29 €	3%
DUNKERQUE	-70 €	-3 %	-78 €	-5 %	201 €	8 %	1,96	-474 €	-19 %	119 €	7 %
VERSAILLES	45 €	3 %	23 €	3 %	-122 €	-20 %	0,66	149 €	16 %	159 €	21 %
ASNIÈRES-SUR-SEINE	-121 €	-9 %	-60 €	-8 %	-118 €	-5%	2,75	168 €	18%	196 €	27%
COLOMBES	-31 €	-2 %	-47 €	-5 %	-91 €	-6 %	1,59	219 €	22 %	188 €	23 %
SAINT-PIERRE	32 €	2 %	65 €	6 %	365 €	19 %	8,33	127 €	9 %	108 €	16 %
AUBERVILLIERS	-227 €	-11 %	-143 €	-12%	-330 €	-10%	2,34	215 €	17%	113 €	11%
AULNAY-SOUS-BOIS	-86 €	-4 %	-69 €	-6 %	465 €	34 %	1,76	116 €	10 %	112 €	11 %
COURBEVOIE	66 €	4 %	115 €	15 %	-46 €	-3 %	0,77	-459 €	-29 %	-202 €	-16 %
FORT-DE-FRANCE	-245 €	-10 %	139 €	11 %	244 €	8 %	12,15	157 €	11%	89 €	11%
CHERBOURG-EN-COTENTIN	-17 €	-1 %	-22 €	-2 %	-191 €	-16 %	1,38	22 €	2 %	34 €	4 %
RUEIL-MALMAISON	-3 €	0 %	40 €	4 %	107 €	4 %	1,46	-116 €	-8 %	-6 €	-1 %

Glossaire

Var DRF : ce chiffre correspond à la variation sur la période 2014/2018 de la dépense réelle de fonctionnement par habitant toujours selon la méthodologie présentée en page 11.

Var Perso : cela correspond à la variation des dépenses de personnel par habitant

Var Dette : variation de la dette par habitant

Capacité de désendettement : dette exprimée en années d'épargne brute c'est-à-dire combien d'années d'épargne brute sont nécessaires pour rembourser la dette. La capacité de désendettement moyenne des communes de plus de 10 000 habitants est égale à 7,3 années selon la DGCL.

Var. Impôts totaux et locaux : ces chiffres correspondent à la variation des impôts sur la période. L'investissement n'est pas présenté dans cette annexe étant donné que l'indicateur donné dans les tableaux principaux correspond à une moyenne sur le mandat.

Petites villes

Commune	Var. Drf	Évol. Depuis 2014	Var. Perso	Évol. Depuis 2014	Var. Dette	Évol. Depuis 2014	Capacité Désendettement 2018	Var. Impôts Totaux	Évol. Depuis 2014	Var. Impôts Locaux	Évol. Depuis 2014
PAU	59 €	3%	110 €	13%	464 €	29%	3,05	82 €	6%	97 €	9%
LA ROCHELLE	-74 €	-3%	85 €	8%	-381 €	-20%	1,63	150 €	12%	110 €	11%
BÉZIERS	-104 €	-5 %	-1 €	0 %	-252 €	-10 %	3,09	16 €	1 %	-8 €	-1 %
LE TAMPON (RÉUNION)	-49 €	-4 %	10 €	2 %	234 €	16 %	4,59	127 €	14 %	64 €	16 %
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	-50 €	-3 %	74 €	9 %	45 €	3 %	1,26	377 €	43 %	191 €	27 %
CALAIS	-74 €	-4 %	-43 €	-5 %	-289 €	-12 %	2,97	7 €	1 %	27 €	3 %
ANTIBES	277 €	12 %	119 €	10 %	378 €	11 %	3,99	173 €	10 %	139 €	12 %
SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS	294 €	17 %	-39 €	-4 %	27 €	1 %	2,51	193 €	18 %	283 €	34 %
CANNES	-317 €	-9 %	-1 €	0 %	-310 €	-9 %	2,38	-6 €	0 %	11 €	1 %
SAINT-NAZAIRE	87 €	5 %	109 €	13 %	19 €	1 %	1,44	-65 €	-4 %	72 €	6 %
COLMAR	-131 €	-9 %	-73 €	-10 %	-68 €	-6 %	1,36	41 €	5 %	32 €	4 %
MÉRIGNAC	34 €	2 %	31 €	3 %	-25 €	-2 %	1,59	78 €	5 %	48 €	4 %
DRANCY	10 €	1 %	38 €	5 %	-198 €	-9 %	1,41	424 €	51 %	335 €	49 %
ISSY-LES-MOULINEAUX	-94 €	-5 %	14 €	2 %	173 €	57 %	0,03	-87 €	-6 %	-7 €	-1 %
AJACCIO	45 €	2 %	17 €	2 %	109 €	6 %	3,50	60 €	5 %	84 €	11 %
BOURGES	-33 €	-2 %	-9 €	-1 %	-334 €	-14 %	3,07	130 €	13%	129 €	15%
QUIMPER	3 €	0 %	-18 €	-3 %	325 €	44 %	2,15	87 €	8 %	85 €	10 %
NOISY-LE-GRAND	83 €	5 %	50 €	6 %	-801 €	-34 %	1,21	26 €	2 %	22 €	2 %
LA SEYNE-SUR-MER	73 €	3 %	49 €	5 %	-293 €	-9 %	7,58	169 €	12 %	53 €	5 %
LEVALLOIS-PERRET	-119 €	-5%	-26 €	-2%	-2879 €	-34%	2,81	-312 €	-18%	-43 €	-3%

Détail des comptes retenus pour le calcul des indicateurs

■ Les dépenses réelles de fonctionnement 2018 et variation depuis 2014 par habitant comprennent : les achats et variations de stocks ; les autres charges externes ; les impôts, taxes et versements assimilés ; les charges de personnel ; les autres charges de gestion courantes ; les charges financières ; les charges exceptionnelles. (Opérations budgétaires nettes débits des comptes 60 ; 61 ; 62 ; 63 ; 64 ; 65 ; 66 et 67). Les dotations aux amortissements et provisions comptes 68 ne sont pas incluses.

■ Les dépenses de personnel 2018 et variation depuis 2014 par habitant : opérations budgétaires nettes débits des comptes 64 Charges de personnel ; 621 personnel extérieur au service ; 631 et 633 impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations.

■ Les impôts locaux 2018 et variation depuis 2014 par habitant : taxes foncières et d'habitation ; cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ; taxes sur les surfaces commerciales ; imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau ; autres impôts locaux ou assimilés.

■ Les dépenses réelles d'investissement (moyenne sur la période 2014/2018) par habitant : opérations budgétaires nettes débit des comptes : 102 dotations et fonds d'investissement ; 13 subvention d'investissement ; 20 immobilisations incorporelles ; 21 immobilisations corporelles ; 23 immobilisations en cours ; Participations et créances rattachées à des participations ; 27 autres immobilisations financières ; 454 Travaux effectués d'office pour compte de tiers ; 456 Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement ; 458 Opérations sous mandat ; 481 Charges à répartir sur plusieurs exercices. Sont exclus les comptes 10229 repris sur F.C.T.V.A. et autres fonds ; 1 027 mises à disposition ; 269 versements restant à effectuer sur titres de participation non libérés ; 2768 intérêts courus ; 279 versements restant à effectuer sur titres immobilisés non libérés. Du total on retranche les opérations nettes crédits des comptes 237 avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles ; 238 avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles.

■ La dette 2018 et variation depuis 2014 par habitant : soldes créditeurs des comptes 16 emprunts et dettes assimilées desquels on retranche les soldes créditeurs des comptes : 166 refinancements de dette ; 1 688 intérêts courus ; 169 primes de remboursement des obligations.